

### ECONOMIE

#### *Commerce extérieur semences et plants : la France confirme sa deuxième place au niveau mondial*

En 2008-2009, alors que les exportations françaises diminuent dans la plupart des secteurs économiques, les exportations de semences et plants continuent d'augmenter.

**Les 898 M € de produits exportés (+4%)** montrent la vitalité des 76 entreprises françaises qui exportent des milliers de variétés vers 111 pays à travers le monde.

**74% de nos exportations** sont réalisées avec les semences en maïs, potagères et oléagineux.

En 2008/2009, les opérateurs français ont recentré leurs exportations sur l'union Européenne, notamment à cause de la crise financière. La France devient largement excédentaire dans ses échanges avec les Pays-Bas et atteint l'équilibre avec le Danemark, pays avec lesquels la France était jusque-là déficitaire.

Parallèlement, la hausse (+29%) conjoncturelle des importations en semences de maïs a provoqué un fléchissement (-16,5%) de l'excédent commercial de la filière semences et plants.

Mais avec la croissance des exportations, **la France a confirmé sa seconde place au rang mondial des exportations de semences et plants** derrière les Pays-Bas (plus de 1.180 M €) et devant les Etats-Unis (828 M €).

<http://www.gnis.fr/index/action/page/id/67/cat/2/ref/692>

Contact : [marie-pierre.debrabant@gnis.fr](mailto:marie-pierre.debrabant@gnis.fr)

### REGLEMENTATION

#### *Le Grenelle 2 est reporté*

L'examen du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) à l'Assemblée Nationale, initialement prévu fin janvier-début février 2010, a été reporté au mois d'avril 2010, après les élections régionales. L'examen en commission se fera en janvier.

Dans ce projet de loi, l'article 44bis concerne directement les semences et la politique génétique.

Contact : [karine.clavel@gnis.fr](mailto:karine.clavel@gnis.fr)

### ENQUETE

#### *L'Image du secteur des semences dans la société*

Les semences et l'agriculture sont au cœur de débats médiatiques. Dans ce contexte, il était nécessaire de mesurer l'état de l'opinion sur les différents aspects qui peuvent constituer l'image du secteur des semences.

Une étude a donc été demandée par le Gnis à l'institut de sondage « Opinion Way ».

Une première phase qualitative a été réalisée en janvier-février 2009 auprès de 3 groupes « Grand public ». Elle a été complétée par une enquête quantitative auprès de 2.039 personnes, échantillon représentatif de la population française.

Cette enquête a montré que le secteur des semences est un secteur mal identifié, absorbé dans l'univers large de l'agriculture. Les métiers de la filière semences ne sont pas connus. Le consommateur ou le citoyen n'en perçoit pas les bénéfices.

Dans le domaine du défi alimentaire mondial, l'importance des semences et du progrès génétique est très méconnue.

Toutefois, cette étude a révélé des réponses qui peuvent constituer des points d'appui :

- l'activité de recherche et les principes de propriété intellectuelle sont considérés comme légitimes,

- la production de semences sur le territoire national et l'encadrement réglementaire par les pouvoirs publics sont des éléments qui rassurent,

- le principe de l'inscription des variétés à un catalogue officiel est considéré comme garant de la sécurité et de la qualité alimentaire.

Globalement, les français partagent des préoccupations centrées sur l'alimentation, la biodiversité et l'agriculture durable et attendent des réponses concrètes par rapport à ces enjeux prioritaires.

<http://www.gnis.fr/index/action/page/id/67/cat/2/ref/694>

Contact : [karine.clavel@gnis.fr](mailto:karine.clavel@gnis.fr)

## REGLEMENTATION

### *L'avis du Haut Conseil des Biotechnologies sur le « sans OGM »*

Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) a rendu son avis à l'Etat sur la définition du « sans OGM »

Pour les produits végétaux, le « sans OGM » concernerait les produits contenant moins de 0,1% d'ADN transgénique. Par ailleurs, la réglementation actuelle impose que les produits ayant un seuil supérieur à 0,9% soient étiquetés OGM.

Restent sans solution proposée les produits avec des seuils de présence fortuite compris entre 0,1% et 0,9%. Pour les animaux nourris avec ces produits, le HCB propose la possibilité d'une mention « nourris sans OGM ».

Alors que les consommateurs souhaitent un étiquetage clair et évident, cette proposition du HCB va à l'inverse de cette demande.

*Contact : delphine.guey@gnis.fr*

## ACTIVITES INTERPROFESSIONNELLES

### *Un accord interprofessionnel pour pérenniser la multiplication des semences de betteraves en France*

Le 18 novembre 2009, un nouvel accord interprofessionnel pour la multiplication des semences de betteraves a été adopté par la Section semences de betteraves et de chicorées industrielles du Gnis.

Cet accord doit permettre de produire dans de meilleures conditions car il est équitable, innovateur et indispensable pour assurer la pérennité de la production de semences de betteraves de qualité en France.

Cet accord est applicable aux cultures repiquées. Il définit les modalités de calcul de la rémunération des multiplicateurs à partir d'un produit brut de référence et permet de :

- limiter l'effet des différences liées à la génétique,
- sécuriser le produit brut/ha des agriculteurs,
- définir un système d'indexation.

Cet accord, issu de nombreux échanges entre les représentants des agriculteurs-multiplicateurs et les représentants des établissements producteurs, est le résultat d'une véritable volonté interprofessionnelle.

Il comprend des modalités détaillées et a fait l'objet d'une information pratique communiquée à tous les multiplicateurs. Il a été mis en application pour la récolte 2009.

*Contact : jean-daniel.arnaud@gnis.fr*

## REUNIONS TECHNIQUES

*Dans le cadre des sections, des réunions rassemblent les techniciens des établissements producteurs de semences et les agriculteurs-multiplicateurs responsables du suivi des programmes techniques.*

*Elles sont un lieu d'échange d'expériences et de discussion permettant de définir les besoins et d'élaborer les futurs programmes d'actions*

Les 3 et 4 février 2010, une réunion est organisée sur les résultats des programmes d'amélioration de la qualité des semences, financés par la Section semences fourragères. Ces actions techniques, conduites par le service technique de la Fnams, portent sur des sujets concernant la protection des cultures (désherbage, lutte contre les ravageurs), l'implantation et la récolte des porte-graines de légumineuses et graminées fourragères.

*Contact : michel.straebler@gnis.fr*

En mars 2010, la Section semences de céréales à paille et protéagineux du Gnis organisera une réunion technique.

Elle sera l'occasion de faire le point sur la campagne de certification de semences, d'aborder les questions réglementaires et d'avoir une restitution des actions techniques d'amélioration de la qualité des semences, financées par la Section semences de céréales à paille et protéagineux.

Ces actions sont conduites par le service technique de la Fnams et portent sur la production des semences au champ (lutte contre les fusarioses, les repousses, la bruche, les défauts de qualité germinative...) et en station de semences (test de germination rapide, appréciation de la qualité germinative en conditions pénalisantes).

*Contact : philippe.roux@gnis.fr*